



CABINET– service de la communication interministérielle

Nouméa, le 03 février 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### TARIFS BANCAIRES, L'ACCORD DE REDUCTION 2016 A ETE SIGNE

**L'accord intervenu ce mardi 2 février entre les banques et le haut-commissariat contribue à une nouvelle baisse des tarifs bancaires en Nouvelle-Calédonie.**

Ce nouvel accord prend le relais de celui de 2015, qui, pour mémoire,

1/ poursuivait la baisse des frais de tenue de compte actif en prévoyant une réduction de l'écart moyen avec la métropole de à 31% en 2015 par rapport au 1<sup>er</sup> octobre 2013 ; le bilan fait par l'IEOM montre que cette réduction est de 41% au 1<sup>er</sup> octobre 2015

2/ améliorait l'offre Internet créée en 2014, d'un coût de 400 FCFP/mois, permettant de consulter son compte, de commander ses chèquiers et RIB, et d'effectuer des virements gratuits en Nouvelle-Calédonie, sans limitation du nombre de virements. L'IEOM constate au 1<sup>er</sup> octobre 2015 une réduction de 50% de l'écart entre ce tarif et celui pratiqué en métropole au 1<sup>er</sup> octobre 2013

3/ maintenait gelés ou gratuits les services qui l'étaient déjà en vertu du premier accord conclu en décembre 2013.

**L'accord intervenu le 2 février constitue un nouveau pas sur la voie de la réduction de l'écart avec la métropole du coût de 14 services bancaires aux particuliers. Pour 9 de ces 14 services, les consommateurs calédoniens paieront désormais un prix moyen inférieur ou égal à la moyenne métropolitaine.**

**S'agissant des 5 tarifs restants, ceux où subsistent les écarts les plus importants avec la métropole ont fait l'objet d'avancées significatives :**

1/ Les **commissions d'intervention** que les banques perçoivent lors des dépassements de découverts autorisés ont été plafonnées et alignées sur les tarifs métropolitains à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 en Nouvelle-Calédonie. Ce plafonnement s'établit désormais à 1000 FCFP hors taxes par opération (contre 1601 FCFP auparavant), soit une baisse de 37%. Les consommateurs percevront les effets de cet alignement en 2016.

2/ Les **frais de tenue de compte et l'abonnement permettant de gérer ses comptes par Internet**, où l'écart restait important, ont été au centre des négociations. C'est sur ces tarifs que portent les nouvelles réductions : l'accord signé ce 2 février poursuit la baisse sur les frais de tenue de compte (-2% supplémentaires), ainsi que sur l'abonnement Internet par une nouvelle baisse de son tarif de 15%.

Les tarifs gratuits et gelés figurant dans les accords précédents ne varient pas.

La baisse des tarifs et le rapprochement de ceux-ci avec les tarifs pratiqués en métropole se poursuivra, dans le cadre des prochaines négociations qui débiteront en juin 2016.

**Contact presse :**

Sarah SERY

☎ 26 63 01 – 77 71 93

@ : sarah.sery@nouvelle-caledonie.gouv.nc